

mit l'envoi d'un représentant du pape en Angleterre dans la personne de Gregorio Panzani (1). Celui-ci favorisa les relations meilleures entre Rome et la cour de Saint-James mais ne réussit pas dans ses tentatives de réunion de Rome et Canterbury. Il revint en Italie en 1636 et fut remplacé en l'été de cette même année par Mgr George Con (2) qui grâce à tous les charmes de sa personne et à sa grande habileté diplomatique devint un ami personnel du roi. A cette même époque sir William Hamilton représenta la cour de Saint-James près le Saint-Siège. Lecomte Carlo Rossetti (3) remplaça Mgr Con en 1639. Pendant trois ans, Rossetti par son affabilité contribua grandement à l'amélioration du sort des catholiques anglais.

Le roi Jacques II, catholique, monta sur le trône en 1658, et c'est à lui que le Pape Innocent XI envoya le comte Fernando d'Adda avec la dignité de nonce catholique. Cette nonciature cessa avec la révolution de 1688 et la fuite du roi en France.

« De 1793 à 1804, Mgr Charles Erskine resta à Londres comme représentant du Saint-Siège; il avait été envoyé par le Pape Pie IV pour intéresser le gouvernement britannique aux sorts des États pontificaux au moment de la Révolution française. Il fut le dernier représentant diplomatique résidant en permanence en Angleterre (4). » En 1848, il y eut une tentative de rétablissement des relations diplomatiques entre la Cour de Saint-James et le Saint-Siège. Lord Minto fut chargé par Sa Majesté britannique d'une mission à Rome. Il devait persuader le Pape de renoncer à jeter l'interdit sur les « colèges sans Dieu », que le gouvernement britannique avait fondés

(1) Sur Gregorio Panzani et sa mission diplomatique en Angleterre, on trouvera de nombreux détails à l'*Archivio Segreto Vaticano* dans les volumes MMSS 6 et 7 intitulés *Nuntiatura Inghilterra*.

(2) Sur Mgr George Con cf. Appendice III, p. 236.

(3) Né à Ferrare, le 28 mars 1615, du comte Alexandre Rossetti et de Marguerite, comtesse d'Este Tassoni, Carlo Rossetti fut attaché très jeune à la chancellerie pontificale. Il n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il fut envoyé par Urbain VIII remplacer Mgr George Con près de la reine Henriette-Marie, femme de Charles I^{er}. Après avoir séjourné deux ans à la cour d'Angleterre, il fut envoyé au Congrès de Munster, comme nonce extraordinaire. (Pour plus de détails sur sa vie on peut se reporter à Joseph COVELLER, *Un Récit de voyage inédit du XVII^e siècle*, dans le *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 6^e fasc., Rome, Institut historique belge, 1926, pp. 126-127.)

(4) Cf. *Documentation catholique* du 20 juillet 1939, t. XL, col. 921-922 et Gordon ALBION, *England and the Holy See*, dans *The Month*, January 1939, pp. 71-78.

CHAPITRE XIII

VERS L'UNION ANGLO-ROMAINE PAR LA REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES

Pour comprendre l'importance de la reprise des relations diplomatiques entre la Cour de Saint-James et le Vatican, au point de vue du rapprochement de Rome et Canterbury, il n'est pas inutile de rappeler brièvement l'histoire de ces relations jusqu'à leur rupture.

De 1126 à 1534, les archevêques de Canterbury, et de 1352 à 1534 les archevêques d'York étaient *legati nati*, légats-nés du Saint-Siège. En raison du poste qu'ils occupaient, ce titre d'honneur leur était attribué sans qu'ils aient pour cela de droit spécial. Mais, pendant cette même période de plusieurs siècles qui précéda la Réforme, sans qu'il y eût encore le système des nonciatures qui existe aujourd'hui dans les pays catholiques, le Saint-Siège envoya des visiteurs et envoyés extraordinaires pour des missions déterminées. Trois légats se succédèrent pendant toute la durée de la Réforme : Wolsey qui prêcha la croisade contre les Turcs; le même et Campeggio pour la question de la validité du mariage d'Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et enfin le cardinal Réginald Pole en vue de réconcilier l'Angleterre et Rome.

Avec la mort du cardinal Réginald Pole, qui rendit le dernier soupir en 1558, le même jour que la reine Marie Tudor cessaient les relations diplomatiques permanentes entre le Saint-Siège et l'Angleterre.

Depuis cette époque jusqu'en décembre 1914, il y eut seulement quelques représentations transitoires ou visites de *legati a latere*, cardinaux envoyés par le Pape avec un titre spécial.

En 1625 le mariage du roi Charles I^{er} à une princesse catholique, Henriette-Marie de France, troisième fille d'Henry IV et de Marie de Médicis, créa une situation nouvelle et per-

en Irlande afin d'y faciliter le contact entre jeunes catholiques et jeunes protestants. Il fallait obtenir que le Pape fit pression sur le haut clergé irlandais pour obtenir que celui-ci fit pression à son tour sur le bas clergé, et l'empêchât de donner sa complicité aux crimes agraires. En échange, le gouvernement britannique promettait de faire adopter par le parlement le projet de loi rétablissant les relations diplomatiques régulières entre l'Angleterre et le Saint-Siège (1). « Un bill fut effectivement déposé au parlement dans le début de la session de 1848, et voté par les deux Chambres, qui aurait tranché la question, si un amendement, introduit dans le *bill* avec l'agrément du gouvernement, n'avait spécifié que le représentant diplomatique de Londres devait être un laïque (2). A cette époque la condition parut inacceptable au Pape : la loi ne fut pas appliquée.

Pendant le dix-neuvième siècle, il y eut plusieurs délégations envoyées par le Saint-Siège à l'occasion de certaines circonstances particulières. Mgr Ruffo-Scilla fut chargé de représenter Léon XIII en 1887 pour les fêtes du jubilé de la reine Victoria et une délégation semblable fut envoyée par le même Pape pour le jubilé de diamant en 1897. Plus récemment, Mgr Pizzardo fut chargé de représenter Pie XI au couronnement du roi Georges VI.

En 1914, la guerre mondiale devait faire naître l'occasion d'une reprise des relations diplomatiques entre la Cour de Saint-James et le Vatican. Le gouvernement de Sa Majesté Britannique sentait trop le danger de laisser une si grande influence aux ambassadeurs d'Autriche et d'Allemagne à Rome, pour ne pas comprendre la nécessité d'avoir un représentant près le Saint-Siège. En décembre 1914, sir Henry Howard fut donc envoyé à Rome avec mission de féliciter le Pape Benoît XV de son élection, mais aussi pour la raison de politique internationale qui consistait à contre-balancer l'influence allemande et autrichienne. Il y resta jusqu'en 1916, date à laquelle le comte de Salis prit sa succession avec le titre de ministre plénipotentiaire.

Avec la fin de la guerre et ses tractations de paix, il fut question de supprimer toute représentation diplomatique de Grande-Bretagne près le Saint-Siège. Cependant en novembre 1920,

(1) Élie HALÉVY, *Histoire du peuple anglais au XIX^e siècle*, IV, le

milieu du siècle, 1841-1852, Paris, Hachette, in-8°, pp. 214-215.

(2) Le bill fut déposé par lord Lansdowne, le 7 février 1848 (*Parl. Deb.*, 3^e ser., vol. XCVI, p. 169) ; l'amendement fut adopté par les lords le 18 février. (*Ibid.*, p. 875.)

le cabinet britannique décida que le secrétaire aux Affaires étrangères « serait autorisé à maintenir le représentant britannique au Vatican ». Bien plus, le 11 novembre 1920, dans une réponse à une question parlementaire, le Premier Ministre fit savoir que « le gouvernement de Sa Majesté avait décidé, après pleine et attentive considération, que, dans l'intérêt public, il était désirable de continuer la représentation diplomatique de Grande-Bretagne au Vatican, laquelle a existé depuis la première année de la guerre et a eu d'heureux résultats (1). »

Depuis cette date, la légation britannique près le Saint-Siège a été maintenue. En 1922, sir Odo Russel a succédé au comte de Salis, puis en 1928, celui-ci fut remplacé par sir Henri Chilton. De 1930 à 1932, il y eut deux chargés d'affaires : sir George Ogilvie-Forbes, et Mr. J. A. Kirpatrick. De 1933 à nos jours, trois ministres plénipotentiaires de Sa Majesté britannique se succédèrent près le Saint-Siège : sir Robert Clive, sir Charles Wingfield et M. d'Arcy Osborne.

Cette reprise des relations diplomatiques de la Grande-Bretagne avec le Saint-Siège appelait tout naturellement une attitude semblable de la part du Saint-Siège à l'égard de la Grande-Bretagne, encore qu'il n'y ait aucune obligation à ce qu'une représentation diplomatique soit réciproque. Il y a un nonce à Berne et un internonce à La Haye et ni la Suisse, ni la Hollande n'ont de représentant près le Saint-Siège. La livraison du 22 novembre 1938 du *Times* publiait une note très exacte à ce sujet : « Il n'est pas douteux que le Saint-Siège aimerait avoir un représentant en Grande-Bretagne. La question aurait été soulevée par le cardinal Pizzardo, dès l'année dernière, au moment du couronnement où il était venu représenter le Pape. Elle est devenue plus actuelle encore avec le renouveau de persécutions, dont l'Église catholique est l'objet en Allemagne, et l'indignation que ces persécutions ont provoquée en Angleterre, même en dehors des milieux catholiques. »

« On considère cependant que la nomination d'un nonce à la Cour de Saint-James est hors de question, car on ne pense pas que le gouvernement britannique le reconnaîtrait *ipso facto* comme doyen du corps diplomatique, selon la tradition en usage depuis le Congrès de Vienne dans plusieurs capitales d'Europe. Donc, si le Saint-Siège décidait de l'envoi d'un représentant en Grande-Bretagne, il est probable qu'il aurait

(1) Cité par Stephen GASELEE, *British Diplomacy and the Holy See* dans *The Dublin review*, janvier 1939, p. 17.

représentant du Saint-Siège et mis en pratique par le gouvernement local.

La nomination d'un délégué apostolique à Londres évitait toute difficulté de préséance : les délégués apostoliques ne possèdent et ne revendiquent aucun caractère diplomatique. Ils ne dépendent donc pas de la secrétairerie d'État, mais de la Consistoriale pour les pays de droit commun et de la Propagande pour les pays de Mission ou de l'Église orientale. Cependant comme les nonces et les ambassadeurs, le délégué apostolique a toutes ses entrées libres au ministère des Affaires étrangères et pratiquement tous les avantages des diplomates. Il ne représente le Saint-Siège qu'après des Églises particulières et non auprès des gouvernements civils comme les nonces ou internonces. Le Pape n'est donc pas obligé de demander une autorisation au gouvernement du pays où il nomme un délégué apostolique. Ces considérations décidèrent Pie XI, par le bref *Paterna Caritas* du 21 novembre 1938, à établir une délégation apostolique permanente en Angleterre : « ... Alors qu'au siècle dernier déjà la hiérarchie ecclésiastique a été heureusement rétablie dans le royaume britannique — lisons-nous dans ce bref — [...] il nous a paru tout à fait opportun de nommer un délégué apostolique dans ce même pays, afin d'y promouvoir plus abondamment et plus facilement le bien de l'Église et des fidèles. Donc, après avoir entendu la Sacrée Congrégation de la Consistoriale [...], nous érigeons dès à présent une délégation apostolique pour la Grande-Bretagne [...] (1). »

Mgr William Godfrey, recteur du collège anglais de Rome depuis 1930, fut choisi par Pie XI pour occuper cette nouvelle délégation apostolique avec le titre d'archevêque titulaire de Cuis en Première Bithynie.

L'institution en Grande-Bretagne de cette délégation apostolique permanente le 21 novembre 1938, est un événement de la plus haute importance en vue du rapprochement anglo-romain. Déjà le 9 mai 1923, la visite du roi Georges V et de la reine Mary avait contribué à ce rapprochement, tout comme l'audience donnée par le Saint-Siège le 19 janvier 1927 à M. Winston Churchill, et le 19 mars 1933 à M. Ramsay MacDonald. Par la création d'une délégation apostolique permanente à Londres, Pie XI rétablissait des relations, qui depuis 1558 avec la mort du cardinal Pole avaient cessé d'être permanentes.

(1) *Acta Apostolicæ Sedis* du 3 mars 1939, p. 100.

le titre de délégué apostolique, titre qui ne comporte pas la qualité de diplomate (1). »

La principale difficulté pour le Saint-Siège de nommer un nonce à la Cour de Saint-James, réside en effet dans cette question de préséance, donnée de plein droit au nonce apostolique sur tous les autres ambassadeurs en vertu d'une coutume internationale enregistrée et consacrée dans l'alinéa 4 du paragraphe 17 de l'article 118 des réglementations annexées au traité du Congrès de Vienne du 9 juin 1815 (2) et confirmées le 11 février 1929, par l'article 12 du Traité du Latran (3) : « Les agents diplomatiques — lisons-nous dans ce règlement — auront la préséance dans leur classe respective selon la date de la notification officielle de leur arrivée. La présente réglementation ne sera l'objet d'aucun changement en ce qui concerne les représentants du Pape (4). »

A l'époque du Congrès de Vienne et même avant cette époque, le nonce était toujours doyen du corps diplomatique britannique conteste ce point. Il n'admet que la thèse de lord Clarendon selon laquelle ce privilège de préséance du représentant du Saint-Siège, reconnu dans les réglementations précitées, s'appliquerait seulement aux pays où ce privilège était déjà accordé de fait en 1815. Le nonce ne peut donc pas réclamer une préséance dans les capitales où il n'y avait pas de représentant du Saint-Siège en 1815 (5). Dans ces capitales, quand le nonce revendique une préséance et que celle-ci lui est accordée par le gouvernement auprès duquel il est accrédité, le représentant de S. M. Britannique a reçu l'ordre de faire savoir qu'il n'accepte cette préséance pour le nonce qu'en protestant et par courtoisie, sans reconnaître le principe, revendiqué par le

(1) *The Times* du 22 novembre 1938.

(2) Cf. comte d'ANGEBERG, *Le Congrès de Vienne et les traités de 1815*, avec une introduction historique par M. CAPEFIGUE, Paris, Amyot, 1864, t. III, in-8°, p. 1432.

(3) *Acta Apostolicæ Sedis*, 1929, p. 215. Sur cette question, on peut se reporter au livre du R. P. de La Brière sur *L'Église et Son Gouvernement*, Paris, Grasset, 1935, p. 117, bien qu'il y ait une légère erreur. Nous ne voyons pas, en effet, comment on peut déduire de l'article 3 du concordat allemand du 20 juillet 1933 (A. A. S., 1933, p. 391) la préséance due au nonce sur les autres ambassadeurs.

(4) Cité par Stephen GASELER, *British Diplomacy and the Holy See*, dans *The Dublin Review*, janvier 1939, p. 18.

(5) SAROW, *A Guide to Diplomatic Practice*, 2^e édition, London, New-York, Toronto, Longmans Green and Co., 1922, in-8°, vol. I, pp. 239-240.

ment et finiraient par rester dans l'anglicanisme. Ces catholiques disaient volontiers aux anglicans comme jadis le cardinal Vaughan : « N'attendez pas la réunion en corps qui est un rêve et une chimère de la pire espèce. Nous avons tous à nous convertir individuellement[...]. L'individu ne peut pas plus attendre la *corporate reunion* que la conversion en corps. Les obligations de la foi et de la soumission à l'Église sont aussi péremptories pour les individus que les obligations de l'espérance, de la charité, de la contrition (1). » Forts de ces principes, aujourd'hui encore un grand nombre des catholiques d'outre-Manche soucieux du retour des anglicans au Siège apostolique, ne cherchent aucunement le rapprochement des Églises. C'est l'opinion des anglo-catholiques. Ils s'efforcent au contraire de faire mieux voir le fossé qui les sépare encore : ils insistent sur les points de divergences dont certains sont peut-être inclinés à exagérer la portée. Par cette tactique ils espèrent détruire les équivoques et faire comprendre aux anglicans que leur Église est hérétique et que par conséquent ils ont le devoir de se convertir individuellement. En réponse au *Manifeste du Centenaire*, ces mêmes catholiques déclaraient, qu'étant donnée la position illogique des signataires romains, ceux-ci « n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes si on met en doute leur intelligence ou leur sincérité. »

Le prosélytisme en faveur des conversions individuelles est tout à fait légitime en soi. Cependant « le souci de les multiplier — lisons-nous dans une excellente étude sur la question qui traduit fort bien la pensée anglicane sur ce point — ne doit jamais porter préjudice aux droits de la vérité et de la charité. S'il est juste de montrer dans l'Église catholique toutes les notes et prérogatives de la véritable Église du Christ, jamais il n'est permis, pour désaffecter les fidèles de leur propre Église, d'exagérer les fautes et les défaillances de celle-ci ; de taire systématiquement ses mérites, ses progrès et ses vertus ; de discréditer injustement sa hiérarchie, ses institutions, ses traditions ; de colporter sans contrôle des faits défavorables ; bref, de pratiquer une apologétique étroite et déloyale, qui aboutira peut-être à ébranler la confiance de quelques-uns, mais éveillera assurément des antipathies et augmentera la défiance et les rancunes de la masse[...]. Une œuvre fondée pour

(1) Cardinal VAUGHAN, *Discours prononcé à Hanley le 28 septembre 1896*. On en trouvera la traduction intégrale dans la *Revue anglo-romaine*, t. III, pp. 465-480.

CHAPITRE XIV

LES SOLUTIONS DIVERGENTES

Deux méthodes sont donc en présence pour résoudre le problème de la réunion des anglicans au Siège de saint Pierre : l'apostolat des conversions individuelles et celui de la *corporate union*. En l'une et l'autre il faut un tact parfait. Le cardinal Mercier n'insistait-il pas très justement sur ce point dans son discours du 25 septembre 1925 pour l'union des Églises : « Chers confrères dans le sacerdoce — écrivait-il — allez donc à nos frères dissidents, mais approchez-vous d'eux avec respect, ne forcez pas l'enceinte des consciences, attendez que librement on vous en ouvre l'accès (1). » Mettre en doute la bonne foi d'un anglican serait blesser profondément une âme sensible — et ne l'oublions pas, la sensibilité est extrême outre-Manche — qui au lieu de se rapprocher de Rome s'en éloignera peut-être pour toujours.

Au début du mouvement d'Oxford le grand nombre des catholiques anglais, qui s'occupaient d'apostolat, n'adoptaient guère que la seule méthode des conversions individuelles. Aux directions jadis données par Wiseman dans sa lettre ouverte à lord Shrewsbury (2), ils préféraient la tactique du cardinal Vaughan. A leur sens, la *corporate union* était « pour tout homme sensé qui habite l'Angleterre[...] un beau rêve d'optimiste qui refuse de constater les faits ». Parler de cette hypothèse, faire entrevoir cette espérance, était, selon eux, « un piège du démon » qui diminue les conversions individuelles. Dans l'espoir de cette union des Églises qui, leur semblait-il, ne se réalisera jamais, les dissidents temporiseraient indéfini-

(1) Cardinal D. J. MERCIER, *Œuvres pastorales*, Louvain, Wamy, 1929, t. VII, p. 594.

(2) Cf. pp. 7 et 8. On trouvera le reste du texte français dans Jules GORDON, *De la Réunion de l'Église d'Angleterre protestante à l'Église catholique*, Paris, Wattelot, 1867, in-8°, pp. 423-424 et dans la *Revue anglo-romaine*, vol. II, pp. 193-214.

multiplier les conversions individuelles deviendra fatalement suspecte à la hiérarchie des Églises séparées; au moins faudrait-il agir vis-à-vis d'elle avec une grande loyauté et parfaite révérence : éviter tout ce qui pourrait paraître abus de confiance, pression, bienfaisance intéressée, prosélytisme indiscret[...]. S'il s'agit d'un apostolat méthodiquement organisé dans ce sens, que de délicatesse et de charité il faudra pour ne pas provoquer des animosités et des représailles qui creuseraient le fossé plutôt que de le combler (1) !

Supposons qu'en cette méthode d'apostolat, cherchant uniquement à susciter des conversions individuelles, tous les écueils soient évités, les anglo-catholiques pensent que des conséquences très regrettables resteront toujours liées à son succès et seront même en raison directe de ce succès. Toute « sécession » importante d'un des leurs provoque chez eux un mouvement instinctif de concentration, de crainte : ils se mettent sur leurs gardes, les antiques préjugés contre Rome renaissent, la cloison étanche entre catholiques et anglicans se dresse de nouveau. Déjà le 28 juillet 1844, Newman, encore dans l'Église Établie, écrivait à Ambrose Philipps de Lisle, catholique depuis plusieurs années : « Je sais qu'il est tout à fait possible que l'un ou l'autre de nos membres passent à votre communion[...]. Si un tel événement se produisait, ce serait un malheur pour vous beaucoup plus que pour nous. S'il y a une chose, destinée plus qu'une autre à éteindre toute espérance d'une meilleure compréhension entre Rome et l'Angleterre, c'est la conversion faite par vous de quelques-uns de nos membres : cela aurait pour résultat de nous discréditer aux yeux des nôtres et de vous rendre suspects à notre égard. Si vos amis veulent creuser un gouffre entre eux et nous, qu'ils fassent des conversions et rien d'autre (2)... » En 1923, dans une lettre à lord Halifax, le professeur Aloys Janssens (3) met-

(1) Dom Lambert BEAUDUIN, *Notre travail pour l'Union*, dans *Irenikon* juillet-août 1930, p. 386.

(2) PURCELL, *Life and letters of A. Ph. de Lisle*, London, Macmillan, 1900, in-8°, t. I, p. 229. Malgré cette position prise à l'égard des « sécessions », même à cette époque, Newman n'aurait sans doute pas mis obstacle à la conversion au catholicisme d'une âme tout à fait convaincue que l'Église catholique est la seule véritable Église. Il l'a montré le 9 octobre 1845 lorsqu'il a renoncé à l'anglicanisme pour entrer dans « l'unique troupeau du Christ ».

(3) Le R. P. Aloys Janssens, né à Zele (Flandre-Orientale), le 26 janvier 1887, est entré dans la Congrégation de Scheut le 7 septembre 1904. Ordonné prêtre le 17 juillet 1910, il commença aussitôt

taut très nettement en relief les grands avantages de l'apostolat en vue de l'union en corps : « ... Je désirerais expliquer aux anglicans [...] que nous catholiques romains comprenons parfaitement qu'il n'est pas si facile pour eux de trouver l'infailibilité du Pape dans l'Écriture et dans la Tradition que d'y trouver la divinité du Christ. Je crois qu'il est généralement inutile pour nous de dire aux anglicans : notre Église est infailible, notre Église enseigne l'infailibilité du Pape. Donc vous devez y croire. Si nous, catholiques romains, désirons réellement ramener tout l'anglicanisme en communion avec nous, il est nécessaire que nous comprenions leurs difficultés spéciales et la principale de celles-ci est que l'infailibilité pontificale ne semble pas avoir été enseignée explicitement toujours, partout et par tous, *semper, ubique, ab omnibus*, qu'on en a douté si longtemps ; qu'on l'a définie seulement en 1870, un bon nombre d'évêques tacitement opposés à la définition, *tacite contradic-tibus*. Maintenant, pour nous catholiques romains, toutes ces difficultés admettent une solution claire et facile. Mais je crois que nous devons aider les anglicans à trouver la clef [...].

« Il est vrai aussi que Rome ne peut pas changer ou reconstruire son dogme dans le sens moderniste du mot. Devons-nous, nous catholiques romains, traverser l'Angleterre avec ce seul message pour les anglicans : « Votre devoir est de vous soumettre au Pape. Pas de conférences, pas de discussions ! » Eh bien ce n'est pas ce que l'Église catholique romaine fit avant et pendant les conciles rassemblés en vue de la réunion avec l'Église orthodoxe orientale. Nos évêques et théologiens étaient très désireux de comprendre les difficultés et les arguments des Orientaux, toujours prêts à expliquer et défendre la foi catholique romaine en une manière acceptable à leurs adversaires. Pourquoi ne pouvons-nous pas faire de même? Il y a tant d'anglicans qui acceptent l'autorité de l'Écriture et de la Tradition de l'« Église indivise ». L'autorité de l'Écriture et de la Tradition étant reconnue, nous pouvons prouver d'une manière convaincante à la fois l'unité actuelle et visible de

après sa carrière de professeur au théologat des Pères de Scheut à Louvain, où il a enseigné successivement la patrologie, le Droit canon, la liturgie et le dogme. Son activité d'écrivain fut considérable. Dans *Proeve ener bibliographie van de Missionarissen van Scheut (Congregatio Immaculati Cordis Mariæ)* par A. W. GROOTAERS et D. VAN COILLIE, Bruxelles, *Driemaandelijksch Tijdschrift van den Priesenmissiebond in België*, 1939, in-8° pp. 50-55, on trouvera une liste de 242 titres de livres et articles publiés par le regretté professeur jusqu'en 1938, année de sa mort.

l'Église et sa fondation, la suprématie des évêques de Rome et la prérogative spéciale du Siège de Rome; l'infailibilité du Pape. Voici donc ce qui semble être un des meilleurs moyens de promouvoir la réunion : préparer les voies pour des conférences, essayer de comprendre le point de vue d'un chacun, apporter de nouveaux arguments pour faire face à de nouvelles difficultés. Telle était la méthode de saint Augustin, le grand docteur et l'apôtre de l'Afrique. Si je ne me trompe, les donateurs étaient au moins aussi éloignés que les anglicans le sont maintenant. Et qu'on ne dise pas : ils n'étaient pas hérétiques, car ils étaient plongés dans l'hérésie aussi bien que dans le schisme : *Est autem heresis schisma inveteratum*, le schisme invétéré est une hérésie, dit saint Augustin, en parlant d'eux. Eh bien, que fit saint Augustin? A-t-il écrit des lettres à leurs évêques et congrégations en disant : « Nous ne pouvons pas changer; vous devez vous soumettre? » Non, il les invita tous, leurs évêques, leurs docteurs, leurs laïques, pour discuter et faire des conférences. Il ne se fatiguait jamais de montrer que leurs objections contre les *catholiques* étaient sans fondement.

« Nous avons, après tout, à reconnaître le travail merveilleux de Dieu dans l'Église anglicane surtout depuis le mouvement d'Oxford. Le témoignage des cardinaux Wiseman et Vaughan (reproduits par le P. Walker dans *Gregorianum*) et il aurait pu ajouter Newman a tranché la question.

« Le P. Woodlock dit : « La réunion en corps n'est pas encore comme un petit nuage à l'horizon. Dois-je donc être blâmé [...] quand je m'efforce de ramener dans leur maison des individus qui ont à sauver leur propre âme, quand je m'efforce de leur montrer l'importance de ne pas mourir schismatique. »

« Certainement le travail des conversions individuelles doit toujours continuer. Quand un catholique romain est digne de son nom, il doit être partout un apôtre de sa foi et celle-ci comprend l'unité visible aussi bien que la nécessité d'appartenir à l'Église catholique. Il faut ajouter quelque chose à cela : Nous, catholiques romains, ne devons pas troubler ceux qui sont évidemment dans la bonne foi si nous avons des raisons de craindre que notre effort pourrait ébranler leur foi dans le christianisme lui-même. Cela, naturellement, n'est pas un cas imaginaire. Et de plus, une juste appréciation des choses nous montrera que si les conversions individuelles sont importantes, il y en a encore plus encore. **Que je vous donne**

ici le témoignage du Rev. H. F. Fairbanks (1) qui était converti au catholicisme romain depuis plus de quarante ans quand il écrivit ces pages : « Je suis prêtre depuis plus de quarante ans et, comme mon cœur revient à ceux « qui ne sont pas dans ce « troupeau ! » Pendant ces quarante ans mes espérances et attentes, en vue du progrès de l'Église sur cette terre, en un sens n'ont pas été réalisées. Peut-être Dieu prépare-t-il le sol pour une riche moisson. C'est ma croyance personnelle que nous devrions faire plus grand cas de ce grand mouvement qui en notre temps se développe sous le nom « d'union en corps ». Depuis une époque plus éloignée de ma vie, bien plus que dans les années récentes, mon cœur et mes prières sont avec lui. Il promet plus que n'importe quel autre mouvement et son succès final signifie l'unité du christianisme et la conversion du monde païen quand le royaume de ce monde deviendra le royaume de Notre Seigneur et de son Christ.

« Personnellement, aujourd'hui comme dans le passé une seule voie me serait ouverte : me soumettre tout de suite individuellement au successeur de Pierre. Et quand d'autres prennent cette voie, je me réjouis avec les anges du ciel. Mais la sympathie que je ressens au fond de mon cœur est avec ces anglicans qui cherchent à s'unir de nouveau à Rome par voie de « réunion en corps ». Il ne peut y avoir de plus brillants espoirs de succès qu'avec le grand corps anglican, qui a attendu un jour au Saint-Siège comme un de ses plus fidèles adhérents : il contient aujourd'hui un si grand nombre d'hommes à la mentalité catholique dont le désir puissant et plein de zèle est de revenir à cette unité de jadis à laquelle presque mille ans de leurs liens les plus sacrés et de leur histoire glorieuse sont mêlés (2). »

Il ne faut d'ailleurs pas se faire d'illusions : si on considère les statistiques annuelles, la méthode des conversions individuelles semble impuissante à résoudre le problème du retour des anglicans au Siège apostolique. Tant qu'au moins une partie importante de l'Église anglicane ne s'unira pas *corporately* à l'Église catholique romaine — nous supposons l'accord dogmatique préalable — le *leakage* (« coulage ») restera considérable et, par le fait même, la progression du catholicisme sera

(1) R. H. F. FAIRBANKS, *Some Roads to Rome dans America*, 1910, pp. 179-180.

(2) FONDS HALIFAX, *Lettre du 24 septembre 1923, du professeur A. Janssens à lord Halifax*. Le texte original est en anglais.

relativement minime au point de vue quantitatif. Si les catholiques discutent l'importance du mal et les moyens d'y remédier, tous sont d'accord sur le fait lui-même. « Il est indéniable déclarait Mgr F. W. Keating, archevêque de Liverpool, dans une lettre de l'Avent 1923, il est vérifiable par tout enquêteur sérieux, il est établi sur l'expérience amère du prêtre de paroisse[...]. » Et dans cette même lettre, venant à déplorer le *leakage* causé par les mariages mixtes : « De ce côté — nous avoue l'archevêque — notre statistique indique des défections conscientes que le total annuel des conversions équilibre à peine (1). »

Si on ne parle pas seulement de cette voie particulière par laquelle s'effectue une partie du « coulage », mais si l'on considère le mal pris dans toute son étendue, les catholiques compétents en la question reconnaissent que le total des défections annuelles est plus considérable que celui des conversions. En d'autres termes, le nombre des catholiques abandonnant la pratique religieuse ou — le fait est plus rare — passant à l'anglicanisme, est plus élevé que celui des anglicans ou des non-conformistes se convertissant au catholicisme. D'après certaines statistiques de catholiques anglais, il y aurait une moyenne d'environ 30 000 défections par an alors que le nombre des conversions n'atteindrait que 10 000 (2).

Les causes du *leakage* sont nombreuses. Outre les mariages mixtes, il faut signaler l'isolement des catholiques parmi les populations rurales ou les masses ouvrières composées d'anglicans, de protestants et d'incroyants; la déficience d'une formation religieuse suffisante pour le maintien de la foi dans une ambiance hostile, le nombre trop restreint d'écoles et surtout de patronages et d'œuvres post-scolaires catholiques, l'éloignement des prêtres et des églises dans les campagnes (3)...

Cependant les statistiques du *Catholic Directory* (4) accusent, ces dernières années, une progression constante de l'Église catholique outre-Manche. En Angleterre, au pays de Galles et en Écosse, sur 40 090 330 habitants, elle comptait, au début

(1) *The Tablet*, 29 décembre 1923, Mgr F. W. Keating est mort le 7 février 1938. Il a été remplacé par Mgr Downey.

(2) R. C. GORMAN, *L'Anglicanisme contemporain* (Études, 5 juin 1927, p. 513). Le chiffre 30 000 dépasse plusieurs autres statistiques.

(3) Sur cette question du *leakage* on peut se reporter à J. H. WAIGHT, S. J., *How to stop the leakage*, London, C. T. S., 1915 et à J. L. KING, *A way to end the leakage*, London, C. T. S., 1930, in-8°, 32 pp.

(4) *The Catholic Directory*, 1945, Londres, Burns Oates and Washbourne, 1945, p. 730. Sur ces 3 020 888 catholiques, l'Angleterre et le pays de Galles en comptent 2 406 449 et l'Écosse 614 469.

de 1939, 3 020 888 fidèles alors qu'elle n'en avait que 2 235 237 en 1932 et 2 174 673 en 1930.

Cette progression, il faut l'attribuer surtout à la fécondité des ménages catholiques. D'autres causes, telles que l'immigration irlandaise, influent également. Quoi qu'il en soit, un fait reste certain : la progression du catholicisme outre-Manche n'est pas due à un nombre de conversions supérieur à celui des défections. A ces statistiques peu encourageantes on a opposé la qualité des nouveaux catholiques. Le fait est incontestable : il y a parmi les convertis un nombre relativement grand d'hommes de lettres. Par contre, les catholiques qui abandonnent la pratique religieuse ou passent à l'anglicanisme, n'appartiennent ordinairement pas à l'élite intellectuelle.

Malheureusement, les anglicans ainsi convertis au catholicisme perdent de leur influence sociale par manque d'union entre eux. M. Hilaire Belloc le déplore amèrement : « Les convertis — avoue-t-il — n'arrivent pas à former un organisme; c'est là une grande cause de faiblesse pour le petit groupe des catholiques anglais : environ un dixième de la population londonienne, mais seulement un vingtième de celle des îles Britanniques, y compris les Irlandais ainsi que les immigrants et leur descendance; à peine un quarantième des classes élevées. Quand j'étais au Parlement, continue l'éminent essayiste, il n'y avait, je crois, que six catholiques (1) sur six cents représentants de la Grande-Bretagne (chiffre rond); et ces six-là ne faisaient rien pour s'unir entre eux. Aux Universités d'Oxford et de Cambridge, il y a deux ou trois catholiques pour cent étudiants et, parmi ces catholiques, un nombre infime de convertis (2)... »

A ce manque d'union entre eux, il faut ajouter leur grande difficulté à propager leurs idées dans le public : « Ils manquent d'avenues pour accéder à l'opinion. Ils ne peuvent disposer de la presse, sinon en tant que simples particuliers, du moins en tant qu'écrivains catholiques. Moi-même, par exemple, — nous citons toujours M. Hilaire Belloc — si je veux apprécier en catholique une question d'histoire (comme cela se voit chaque jour dans les journaux du continent), il faut que je publie un livre ou que je m'adresse à un périodique exclusivement catholique (3)... »

(1) Nous sommes heureux de constater qu'il y avait dix ans plus tard, en 1933, vingt-cinq catholiques à la Chambre des communes.

(2) H. HILAIRE BELLOC, *Revue des Jeunes*, 10 février 1923, pp. 305-306, et *Documentation catholique*, t. IX, col. 1534.

(3) Hilaire Belloc, *ibid.*, col. 1536.

Sans s'opposer aucunement aux conversions individuelles des dissidents, désireux d'être reçus dans l'Église catholique romaine, l'apostolat de la *corporate union* ne s'adresse pas aux individus mais aux collectivités. Le nombre des catholiques anglais, partisans de cet idéal, est encore assez restreint. Cependant, en plus de quelques rares personnalités fidèles aux directives jadis données par Wiseman, les générations qui montent, plus conscientes de l'effort anglo-catholique dans ce sens, lui témoignent une réelle sympathie. Quant aux anglicans, sur-tout les proromains, c'est le seul apostolat qu'ils admettent de notre part et qu'ils poursuivent eux-mêmes avec un zèle et une ténacité inlassables. Pour pratiquer cette méthode, selon les expressions d'un spécialiste en la question, « il faut que nous quittions ces incroyables préjugés que nous avons les uns sur les autres, ce ressentiment secret que nous avons, même à notre insu, les uns contre les autres, qui empêchent tout contact vivant et vrai. La masse des fidèles et même une grande partie des clercs de chacun des groupes chrétiens se trouve dans une ignorance profonde sur ce que croient les autres, à plus forte raison sur la réalité concrète de leur vie religieuse et sur leurs raisons, leurs points de vue, leurs difficultés réelles. On tient, sur tous ces points, des jugements dont le simplisme n'a d'égal que le caractère péremptoire (1). »

Cet apostolat exige un rapprochement préalable entre des unités appartenant respectivement à l'Église catholique et aux Églises séparées. Il suppose qu'on abandonne la méthode vieillie des polémiques blessantes : celle-ci n'éloigne-t-elle pas bien souvent les âmes de la véritable Église au lieu de les y gagner? Elle suppose non pas le zèle exagéré, toujours en quête d'erreurs nouvelles à dénoncer, mais la bienveillance attentive à mettre en relief le bon côté des communications dissidentes. C'est une méthode constructive et non pas destructive. La vérité est lumineuse par elle-même et attire à elle ceux qui la cherchent. Il importe donc surtout de la faire briller et de montrer, que, dans son unité même, l'Église du Christ n'est ni latine ni grecque, mais universelle. Que l'Anglais aussi bien que le Slave peuvent être excellents catholiques sous la juridiction du Saint-Père, sans trahir leur nation; que le catholicisme bien compris leur donnera l'intelligence du vrai natio-

(1) M. J. CONGAR, *Chrétiens désunis; Principes d'un « œcuménisme » catholique*, Paris, Éditions du Cerf, 1937, in-8°, p. 326.

nalisme. Bref, dans l'exposé de la vérité révélée, cette méthode évite avec soin d'exagérer le nombre et la portée des dogmes. Elle montre clairement que les formes culturelles et nationales très légitimes d'ailleurs, ne sont pas essentielles au christianisme. Enfin, quand il s'agit des dissidents, elle se préoccupe beaucoup plus « de faire une ontologie qu'une pathologie des confessions (1) ».

Cet apostolat est très indirect et ingrat, il est vrai. Il ressemble beaucoup à celui qui se pratique depuis longtemps dans les grandes Universités catholiques des Indes. Les missionnaires y consacrent toute leur vie à former le cœur et l'intelligence des hautes castes païennes. Dans ces milieux cultivés appartenant à de très vieilles civilisations, il n'y a guère de conversions au catholicisme, ou du moins celles-ci sont-elles très rares; mais si cette longue influence du prêtre sur l'élite païenne la rapproche peu à peu du christianisme, celui-ci est connu et bien vite aimé: le rapprochement des cœurs prépare celui des esprits. Il ne comprendrait rien à cet apostolat admissible de dévouement et d'abnégation celui qui le déprécierait parce qu'il ne produit pas de conversions immédiates.

De même dans le rapprochement des confessions dissidentes, espérer des retours collectifs et prochains, ce serait ne rien comprendre au problème de l'union des Églises. « Des âmes trop impatientes, qui ne rêvent que brillantes conquêtes et actions d'éclat, feront bien de dépenser leur zèle ailleurs, dans un apostolat où ces illusions sont permises. Elles s'accroissent mal d'un travail à longue portée dont les résultats tangibles sont problématiques et lointains. L'effort silencieux, lent, qui échappe aux statistiques et aux diagrammes déconcertera leur zèle et passe à leurs yeux pour une activité dépourvue de sens pratique: une utopie (2). »

A ceux qui craignent que l'emploi de cette méthode ne ralentisse le cours normal des conversions individuelles, les chiffres sont là pour leur prouver qu'aux époques, où on a le plus travaillé à la *corporate union*, les passages de l'anglicanisme au catholicisme ont continué comme d'ordinaire. Si, à ces mêmes époques, quelques anglicans ont différé leur décision, n'est-il pas permis de penser qu'ils n'étaient pas mûrs pour le

(1) Max PRIBILLA, *Um kirchliche Einheit*, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1929, p. 273.

(2) Dom Lambert BEAUDUIN, *Notre travail pour l'Union*, dans *Irenikon*, juillet-août 1930, p. 292.

sacrifice (1)? Certains vont même jusqu'à prétendre qu'il ne peut y avoir que des conversions individuelles parce que l'entrée ou le retour à l'Église catholique est un acte libre et personnel. A quoi on a très justement répondu : « L'adhésion à l'Église universelle s'achève sous l'action du Saint-Esprit dans la conscience de chaque fidèle mais tout un ensemble de causes secondes préparent et conduisent les âmes à cette donation totale[...]. Tout un ensemble de dispositions psychologiques, morales et sociales, doivent créer un milieu favorable à l'œuvre de l'Esprit-Saint. Pour la grande masse des fidèles, leur foi, très robuste d'ailleurs, a besoin, pour se conserver et se fortifier, du cadre social que créent l'obéissance à la hiérarchie et le contact des coreligionnaires. Si cette influence sociale et cet entraînement collectif ne sont pas mis au service de l'union des Églises, quelques âmes pourront se frayer leur voie isolément, mais la masse des fidèles n'envisagera pas même le problème (2). »

Si cette réponse vaut pour tout retour collectif des Églises dissidentes, les anglo-catholiques pensent qu'elle vaut surtout pour résoudre le problème de l'union des anglicans à l'Église catholique romaine. Étant donnés les inconvénients de la méthode des conversions individuelles outre-Manche, deux postulats en apparence contradictoires — posés il y a quelques années par M. Hilaire Belloc — feront comprendre toutes les raisons d'espérer l'efficacité de l'apostolat de la *corporatè union* avec les anglicans.

« Dans la chrétienté moderne — nous affirme l'éminent essayiste — l'Angleterre est (d'une part) le pays où l'Église catholique est le moins connue, où l'on trouve, chez les gens les plus cultivés, l'ignorance la plus crasse concernant l'histoire, la nature et les positions actuelles de cette Église. » D'autre part, nous affirme également M. Hilaire Belloc « l'Angleterre est la seule nation non catholique qui ait l'Église dans le sang et qui conserve, sans y prendre garde, une forte tradition catholique (3) ».

De ce double fait, un double devoir corrélatif s'impose à toutes les âmes qui veulent travailler à l'union : favoriser le développement de la reviviscence du catholicisme dans le sein

(1) Cf. pp. 30-31 la réponse très pertinente de Thureau-Dangin à cette objection vieillie contre l'apostolat de la *corporatè union*.

(2) Dom Lambert BEAUDUIN, *ibid.*, p. 388.

(3) Hilaire BELLOC, *Revue des Jeunes*, 10 février 1923, p. 309 et *Documentation catholique*, t. IX, col. 1536.

de l'anglicanisme — celle-ci ne cesse de se manifester outre-Manche depuis un siècle, — remédier à l'ignorance de la véritable Église par l'exposition de sa nature, de son histoire et de ses positions actuelles. Les leaders de l'anglo-catholicisme pro-romain pensent que, pour la première œuvre, ils sont plus indiqués que nous : ils ont sur le clergé catholique romain cet immense avantage de n'être aucunement suspects aux yeux des anglicans. Pour l'exposition sympathique du catholicisme, ils jugent que nous pouvons faire connaître par la parole et la plume, aussi bien que par l'action, que Rome n'est pas opposée à la critique et à la science, que la virilité intellectuelle n'est pas incompatible avec l'orthodoxie dogmatique, que sur le terrain historique, en des points aussi délicats que la légitimité des droits revendiqués par la papauté, des *scholars* d'Oxford se rencontrent déjà avec les historiens catholiques ; bref, faire tomber les préjugés, rapprocher les esprits et les cœurs.

De ce double effort, poursuivi avec patience, zèle et charité — les anglicans en sont convaincus — on peut former les plus grandes espérances pour l'avenir d'une cause tant de fois bénie par les pontifes romains : l'union des Églises.